

Département de la Vendée

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE***

Séance du 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre dûment convoqués le 30 septembre 2022 les membres du bureau communautaire se sont réunis salle Charette de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

Etaient présents :

Christophe HOGARD – Bénédicte GARDIN - Roseline PHILIPART – Jean-Louis LAUNAY - Patrick MANDIN – Franck GAUTHIER – Landry RONDEAU - Patrice BERTRAND – Luc SOULARD

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

• 02. MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CINQ CITERNES INCENDIE SOUPLES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le présent marché de travaux a pour objet la fourniture et la pose de cinq citernes incendie souples sur les cinq zones suivantes :

- La Souchais – BEAUREPAIRE
- La Guerche – LES HERBIERS
- Le Charfait – SAINT PAUL EN PAREDS
- Les Bacheliers – LES EPESES
- Village Artisanal – VENDRENNES.

Au vu des interactions entre les différents ouvrages, ainsi que pour faciliter la bonne coordination et l'enchaînement des prestations, les travaux font l'objet d'un lot unique et d'une tranche unique et prendront la forme d'un marché ordinaire.

Une consultation a été lancée le 19 août 2022 pour le marché de travaux pour la fourniture et la pose de cinq citernes incendie souples.

La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée passée en application des articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Le délai global d'exécution des travaux est d'un mois hors période de préparation des travaux. Il courra à partir de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation des travaux.

L'entrepreneur s'engage à proposer dans les pièces de son offre un calendrier d'exécution respectant le délai maximum indiqué ci-dessus.

Département de la Vendée

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés. Une publicité a été réalisée auprès de Marchés Online ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2022 à 12h00.

Le dossier de consultation a été retiré par 11 entreprises. Cinq offres ont été remises dans le délai imparti.

Les cinq offres recevables ont été analysées par le service Assainissement.

Après examen des propositions, en tenant compte des critères établis, les offres sont notées conformément au rapport d'analyse des offres joint.

Les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de :

- classer les offres conformément au rapport d'analyse des offres ci-joint,
- retenir **l'offre de la société FABRICE TP pour un montant de 74 669,00 € HT** selon les prix indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire.
- autoriser le Président ou la 2^{ème} Vice-présidente chargée du développement durable et de l'agriculture à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Cette délibération sera communiquée aux conseillers communautaires à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Pour extrait conforme
Christophe HOGARD,
Président

Transmis en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publié électroniquement le : 13 octobre 2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télerecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr